



Prélèvement oublié lors d'un achat internet

Par **vicrafben**, le **21/01/2010** à **18:03**

Bonjour,

Nous avons acheté un tv sur internet il y a plus d'un an payable en trois fois, seul deux prélèvements on ete effectués (nous venons de nous en apercevoir)

Aujourd'hui, nous recevons un courrier nous informant que nous avons eu un refus de prélèvement bancaire et que le prélèvement va etre effectué.

Or nous n'avons eu aucun refus de prélèvement (confirmé par la banque)

C'est donc un oublie pur et simple

Peut on s'opposer à ce prelevement et a t-on le droit de nous prelever un an apres alors que cet oubli ne nous est pas dû ?

Merci de votre reponse

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **18:10**

Bonsoir, parce que le prélèvement a été oublié, n'a pas été effectué à temps qu'il faut ne pas s'acquitter du troisième et dernier prélèvement conformément au contrat que vous avez signé est abusif, attention au rique en cas d'impayé (poursuite légitime du vendeur), cordialement.